|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/649** | Le 18 décembre 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 7 des radiocommunications (**Services scientifiques)**– Approbation de deux nouvelles Recommandations UIT-R et de quatre Recommandations UIT-R révisées** |
|  |
|  |
|  |

Dans la Circulaire administrative CACE/632 datée du 10 octobre 2013, deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R et quatre projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 10 décembre 2013.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy
Directeur

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R SA.2044-0[[1]](#footnote-1)\* **Doc.** 7/BL/4

**Critères de protection applicables aux plates-formes de collecte de données
par satellite non géostationnaire dans la bande 401-403 MHz**

Recommandation UIT-R SA.2045-0 Doc. 7/BL/5

**Conditions générales de base régissant la répartition et le partage de la bande 401‑403 MHz en vue de l'utilisation coordonnée à long terme de systèmes
de collecte de données à bord de systèmes à satellites géostationnaires
et non géostationnaires du service MetSat et du service
d'exploration de la Terre par satellite**

**Recommandation UIT-R SA.** 509-3 **Doc.** 7/BL/6

**Diagramme de rayonnement de référence d'une antenne de station terrienne
dans le service de recherche spatiale et de radioastronomie, à utiliser pour
les calculs de brouillage ainsi que dans les procédures de coordination,
pour les fréquences inférieures à 30 GHz**

**Recommandation UIT-R RA.1417-1 Doc.** 7/BL/7

**Zone de silence radioélectrique au voisinage du point
de Lagrange L2 du système Soleil-Terre**

**Recommandation UIT-R SA.1414-1 Doc.** 7/BL/8

**Caractéristiques des systèmes à satellites relais de données**

**Recommandation UIT-R SA.1155-1 Doc.** 7/BL/9

**Critères de protection relatifs à l'exploitation des systèmes
à satellites relais de données**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Dans la Recommandation UIT-R SA.2044-0 les points *a)* et *b)* du *considérant* faisaient référence à deux projets de Recommandation qui, par la suite, n'ont pas été approuvés; ces points du *considérant* ont dont été supprimés. [↑](#footnote-ref-1)